

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 04 décembre 2023**

| Nombre de conseillers municipaux |                               |         |
|----------------------------------|-------------------------------|---------|
| En exercice                      | Présents au moment des votes  | Votants |
| 28                               | 22                            | 26      |
| Date de convocation              | Date Affichage et publication |         |
| 28/11/2023                       | 15/12/2023                    |         |
| Séance ordinaire                 |                               |         |

Le quatre décembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

**A été nommé secrétaire de séance :** Philippe RAIMBAULT

**Etaient présents :** BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, TURMEAU Yannick.

**Absents excusés :**

MARTIN Sébastien, excusé.

PERTHUE David, Excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,

PIVERT Rémi, excusé.

RAIMBAULT Patricia, excusée, a donné pouvoir à Mauricette Richard,

ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Thierry Gendronneau,

TRILLEAUD Thomas excusé, donne pouvoir à Jean-Pierre Goubault.

**2023-12-137**

**DOMAINE ET PATRIMOINE - VOIRIE au 1er janvier 2023**

Rapporteur : Ph RAIMBAULT

Annexe : Courrier DGF 2024

Par courrier du 3 octobre 2023, la Préfecture a demandé le recensement de la voirie communale de Terranjou arrêtée au 01/01/2023 en vue de la préparation de la dotation globale de fonctionnement (DGF 2024).

Accusé de réception en préfecture  
049-200067718-20231204-2023-12-137-DE  
Date de réception préfecture : 14/12/2023

Monsieur Rimbault, Adjoint en charge de la voirie, a pris attache auprès de la communauté de communes, à laquelle la compétence a été transférée, pour répondre à cette demande.

Le nouveau linéaire de voirie, augmenté de 5 km, a été déclaré aux services préfectoraux et détaillé comme suit :

Le recensement a été effectué par le service SIG en 2022.

| commune   | Ancien métrage linéaire (m) | Nouveau métrage linéaire revêtu (m) | Différence en mètre | pourcentage | linéaire non revêtu | Linéaire total |        |
|-----------|-----------------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------|---------------------|----------------|--------|
| Terranjou | 92221                       | 98000                               | 5779                | 106,27%     | 106700              | 204700         | 221,5% |

Toutefois, en 2022, aucune délibération n'a été prise sur ce sujet. Ainsi comme expliqué dans le courrier annexe, seules les délibérations datées d'avant le 31 décembre 2022 pourront être prises en considération dans le calcul de la DGF 2024.

Monsieur le Maire propose donc une régularisation par délibération, qui pourra être prise en compte pour la préparation DGF qui aura lieu en octobre 2024.

Le conseil municipal,

Par vote à mains levées, à l'unanimité,

- Valide l'augmentation du linéaire de voirie de 5779 m,
- Arrête la longueur de la voirie communale au 01/01/2023 à 98000 m.

Fait à Terranjou, le 14/12/2023

Le secrétaire de séance,



Philippe RIMBAULT

Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD